

## Accord d'Association UE – Tunisie

### 7<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Affaires sociales et migration »

(Tunis, 24 avril 2015)

#### Résumé des discussions de la consultation tripartite avec la société civile

A la veille du Groupe de travail «Affaires sociales et migration» de l'Accord d'Association UE-Tunisie du 24 avril 2015, et le jour du Comité mixte de suivi du Partenariat pour la Mobilité, l'Union européenne (UE) a organisé le 22 avril une réunion tripartite préalable réunissant des responsables des autorités tunisiennes, de l'UE et des représentants de la société civile tunisienne, y compris les partenaires sociaux. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'un accord entre l'UE et la Tunisie consistant à associer systématiquement la société civile et à assurer la plus grande transparence possible dans tous les aspects du Partenariat privilégié UE-Tunisie. Plusieurs représentants d'administrations concernées des Etats membres de l'UE étaient également présents.

La réunion a commencé par une minute de silence à la mémoire des centaines de personnes qui ont perdu la vie dans les tragédies survenues au cours des derniers jours en Méditerranée.

Plusieurs organisations de la société civile invitées ont souhaité faire en début de séance une [déclaration sur les questions migratoires](#) – lue par le représentant de l'UGTT – et quitter immédiatement la réunion, qui s'est donc poursuivie en l'absence d'un grand nombre de participants. L'UE et les autorités tunisiennes regrettent que cette rencontre tripartite n'ait pas permis un débat sur ces questions. Au regard de la complexité et de la gravité des enjeux, la société civile tunisienne a un rôle majeur à jouer, comme elle l'a fait depuis le début de la transition démocratique, pour contribuer à relever les défis partagés par les citoyens des deux rives de la Méditerranée. L'UE et les autorités tunisiennes sont résolues à rechercher l'implication des organisations de la société civile dans tous les domaines du Partenariat privilégié.

L'ensemble de la séance a porté sur les questions migratoires, les interlocuteurs de la société civile compétents en matière d'affaires sociales ayant quitté prématurément la réunion comme expliqué ci-dessus.

Les participants ont exprimé leur grande préoccupation devant la multiplication des drames de l'immigration irrégulière, et la responsabilité conjointe de l'UE et de ses Etats membres ainsi que des pays de la rive sud de la Méditerranée de prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme. La nécessité d'endiguer ce phénomène à ses stades initiaux dont la lutte contre les réseaux criminels de passeurs a été particulièrement soulignée. Les organisations de la société civile se sont inquiétées des déclarations mentionnant la possibilité d'établir en Tunisie des centres d'accueil pour migrants irréguliers ayant tenté de rejoindre l'Europe; l'UE a assuré qu'il n'existait aucune initiative européenne en la matière. Les participants ont plus globalement exprimé le souhait que soient facilitées les procédures d'asile en Europe – soulignant que de nombreux demandeurs d'asile sont contraints de recourir à l'immigration irrégulière – et suggéré l'établissement d'une procédure européenne unique en la matière. Enfin, les représentants de la société civile ont insisté sur la nécessité pour les autorités tunisiennes de mieux les associer dans le processus de réflexion sur les accord relatifs au Partenariat pour la Mobilité avec l'UE, et de lier cette réflexion à celle portant sur l'ouverture de négociations en vue d'un possible Accord de libre échange complet et approfondi (ALECA) entre l'UE et la Tunisie.

Les autorités tunisiennes ont clarifié le fait que les discussions avec l'UE sur le Partenariat pour la Mobilité étaient à un stade préliminaire, la Déclaration conjointe de 2014 étant un document politique et non juridique. L'UE a également souligné que ni les négociations sur les accords sur la facilitation des visas et la réadmission ni celles sur un possible ALECA n'avaient encore démarré, et qu'il revenait aux autorités tunisiennes de décider de leur ouverture. Par ailleurs, l'UE a rappelé avoir transmis à la société civile le "Tableau de bord" du Partenariat pour la Mobilité, et être ouverte à tout commentaire ou discussion.

L'UE – Etats membres et institutions européennes – reconnaît sa responsabilité dans la réponse à apporter à une problématique complexe nécessitant une coopération et des efforts accrus de la part des pays de destination, de transit et d'origine des migrants. L'UE a indiqué être en train de développer un agenda européen pour la migration (une communication de la Commission européenne en la matière est attendue prochainement), qui prendra en compte la complexité de la problématique migratoire, et rappelé les actions qu'elle a entreprises avec pour premier objectif d'éviter les traversées de la Méditerranée par les migrants au péril de leur vie: en particulier tout récemment un nouveau programme pour toute l'Afrique Nord et un autre portant sur la Corne de l'Afrique, région d'origine de nombreux migrants. La discussion est également en cours avec les Etats membres pour explorer les moyens d'améliorer les voies légales en matière d'asile.

Devant les drames humains survenus ces derniers jours en Méditerranée, les dirigeants de l'UE se sont réunis d'urgence sur les questions migratoires: d'abord les ministres des affaires étrangères le 21 avril, puis les chefs d'Etat ou de gouvernement lors d'un sommet extraordinaire convoqué le jeudi 23 avril (voir les [conclusions de la réunion](#), qui annoncent des actions supplémentaires).

Certains représentants de la société civile ont également fait part des difficultés rencontrées par les migrants pour jouir de leurs droits en Tunisie, que ce soit pour l'obtention d'un titre de séjour ou du statut de réfugié – en l'absence d'un cadre juridique en la matière en Tunisie. En particulier, les étudiants ressortissants de pays subsahariens rencontrent un risque important de se retrouver en situation irrégulière et de devoir payer des pénalités, en raison de la durée des procédures administratives en comparaison avec la réglementation et les délais auxquels ils sont soumis.

Les autorités tunisiennes ont indiqué être conscientes des nouveaux défis qui se posent au pays, soulignant le fait que les questions de l'asile et de l'immigration comportent des problématiques nouvelles liées notamment à l'environnement régional. Elles ont mis en évidence les efforts déjà déployés, y compris le travail en cours pour l'actualisation de la stratégie migratoire, la mise en place d'un débat national et la création de l'Observatoire national de l'immigration. La carte d'asile, aujourd'hui manquante, fait l'objet d'un projet de loi en cours d'examen par le Ministère de la Justice.

## **Conclusions Opérationnelles**

### **1. Développement solidaire et traitement préventif de la migration:**

- La Tunisie et l'UE ont mis en relief l'importance de la dimension du développement solidaire pour le traitement préventif de la migration.
- La partie tunisienne a exprimé le souhait de voir l'UE accentuer son engagement en matière de développement solidaire notamment à travers:
  - Un appui plus substantiel au renforcement des centres de formation professionnelle dans les régions intérieures en Tunisie afin d'adapter les formations aux besoins du marché du travail régional;
  - L'accompagnement, la formation et l'appui financier pour les porteurs de projets dans ces régions, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur et ce, avec le concours des ONG et des structures d'appui régionales;
  - Un appui aux nouveaux projets mis en place par l'Office des Tunisiens à l'Etranger, en particulier (i) le projet de jumelage d'associations visant à mettre en contact des associations tunisiennes dans les régions défavorisées et des associations des tunisiens résidant en Europe, afin de permettre la mise en place des projets de développement local et (ii) le projet de mise en place de l'Académie d'investissement et d'accompagnement des hommes d'affaires tunisiens résidant à l'étranger afin de les encourager à investir dans les régions défavorisées. A cet égard, la partie tunisienne transmettra à la partie européenne de plus amples information.

### **2. Sécurité sociale:**

- La partie tunisienne a réitéré la nécessité d'adopter, dans les meilleurs délais possibles, la décision du Conseil d'Association pour la mise en œuvre de l'Article 67 de l'Accord d'Association Tunisie-UE relatif à la coordination des régimes de sécurité sociale.
- Les autorités tunisiennes et la Commission européenne ont convenu de tenir à Tunis, dans les meilleurs délais et à une date qui sera déterminée par voie diplomatique, une réunion *ad hoc* associant les experts tunisiens et ceux de la Commission en matière de sécurité sociale afin de discuter des dispositions du projet de décision et de ses modalités pratiques.
- La partie tunisienne a sollicité l'appui de l'UE dans la mise en œuvre des dispositions du Contrat social, notamment celles portant sur la protection sociale, y compris le socle national de protection sociale, et la mise en œuvre du Conseil national du dialogue social.

### **3. Emploi et affaires sociales:**

- La Commission européenne propose d'entamer avec la Tunisie un dialogue bilatéral en matière d'emploi et d'affaires sociales. Elle invite la Tunisie à soumettre des propositions de thématiques pour ce futur dialogue.
- La partie européenne invite la Tunisie à continuer à jouer un rôle actif dans le cadre de la coopération régionale (Union pour la Méditerranée) notamment à travers la participation dans les réunions des groupes de travail *ad hoc* sur la création d'emploi et le dialogue social. Une réunion ministérielle sur l'emploi et le travail est prévue en Jordanie en septembre 2016.

Il a été convenu entre les deux parties de traiter le chapitre « Migration » de ce sous-comité à une date ultérieure.